

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

Le quinze octobre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- **Convocation du 10 octobre 2019**
- **Présents** : MM. Payen – Chanteloup - Bouchard – Gaillard – Goubert - Legall - Burnouf – Malherbe – Peigné - Basset.
- **Absents/Excusés** : Monsieur Remoué - Monsieur Gasselin - Madame Gossé – Monsieur Quinette – Madame Mazier (pouvoir donné à Monsieur Payen).
- **Secrétaire de séance** : Monsieur BURNOUF est désigné conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2. DELIBERATION N°2019/098 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEAU50

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'évolution des statuts du SDeau50 porte essentiellement sur la gouvernance du Comité syndical, évolution nécessaire pour prendre en compte l'impact de la loi NOTRe sur l'organisation des structures gérant l'eau potable.

Le projet adopté ne remet pas en question les compétences et le fonctionnement global du SDeau50 mis en place en 2016. Il porte sur l'organisation de la gouvernance afin d'intégrer un équilibre dans la représentation des différents acteurs de l'eau potable en 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de modification des statuts du SDEAU50 adopté par le comité syndical du SDEAU50 le 18 septembre 2019 par la délibération OC2019-09-18-03,

CONSIDERANT que les collectivités et structures intercommunales membres du SDEAU50 doivent délibérer pour valider le projet de modification statutaire du SDEAU50,

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE d'approuver la modification des statuts du SDEAU50 validée par son comité syndical du 18 septembre 2019,**
- **DONNE pouvoir au Maire de faire toutes les démarches et à signer les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

### 3. DELIBERATION N°2019/099 – MODIFICATION DES STATUTS DE GRANVILLE TERRE ET MER INTEGRATION DE LA COMPETENCE MAISON DU CARNAVAL

Le Maire rappelle qu'en 2016 le Comité d'Organisation du Carnaval (COC) a sollicité la Communauté de Communes pour envisager la création d'un hangar destiné à héberger un certain nombre de chars disséminés sur l'ensemble du territoire intercommunal dans des conditions précaires et insatisfaisantes.

Le carnaval a en effet pris une nouvelle dimension ces dernières années, passant de 26 chars dans la cavalcade en 2003 à 47 en 2019.

Le besoin s'affine avec la nécessité d'y implanter des espaces associatifs de manière à libérer les locaux occupés actuellement au Val es Fleur et résoudre le problème du stockage de plusieurs tonnes de confettis. La labellisation Patrimoine mondial de l'UNESCO incite enfin à créer un espace d'archives pour rassembler les documents et photos actuellement éparpillés.

La Communauté de Communes ne souhaitant pas porter seule cet investissement, entreprend alors de rechercher des financements auprès des partenaires institutionnels et voit le projet inscrit au contrat de territoire 2018-2021, validé par le conseil communautaire le 30 janvier 2018, avec un financement important du Département et de la Région (respectivement 300 000 et 240 000 €).

Le projet de Maison du carnaval comprend :

- Un espace de vie associative (salle de réunion...) pour les 47 associations et le COC,
- Un espace de mémoire pour les archives du carnaval (documents, photos...),
- Des espaces de stockages (éléments de décors, barnum, bar, 7t de confettis...),
- Un atelier de conception des chars (pour une douzaine de chars).

Les besoins en termes de surfaces sont donc les suivants :

- 1000 m<sup>2</sup> de plain-pied destinés à la conception des chars,
- Un espace en étage de 200 m<sup>2</sup> destiné à la vie associative, aux archives et au stockage.

Le plan de financement prévisionnel serait à ce stade le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Coût estimé de l'opération	1 200 000 €	•Département (contrat de territoire)	300 000 €
		•Région (contrat de territoire)	240 000 €
		•Ville de Granville	140 000 €
		•Europe (LEADER ?)	50 000 €
		•COC (fonds propres et crowdfunding)	50 000 €
		•Etat (nouveau contrat de ruralité ?)	420 000 €
		•GTM - solde	- €
Total des dépenses HT	1 200 000 €	Total des recettes	1 200 000 €

Les objectifs du projet sont multiples :

- Consolider et préserver le carnaval,
- Promouvoir une autre figure d'attractivité de la Normandie,
- Valoriser et répondre à la labellisation « patrimoine culturel immatériel de l'humanité »,
- Favoriser le lien social et la cohésion sociale autour d'un évènement culturel créatif et original et assurer des actions de médiation sociale,
- Constituer un lieu ressource emblématique (identitaire, lieu de mémoire).

Considérant l'intérêt communautaire de ce projet, à savoir :

- La dimension emblématique et identitaire du carnaval pour le territoire, reconnue par la labellisation UNESCO,
- Le facteur d'attractivité qu'il représente pour Granville mais également pour tout le territoire de Granville Terre et Mer,
- Le fait que le besoin d'hébergement des chars concerne principalement ceux des communes du territoire hors Granville,
- La vocation de Granville Terre et Mer à porter des projets structurants.

Il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour pouvoir approfondir la faisabilité de ce projet de construction d'une Maison du carnaval.

#### **EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

En matière de développement culturel, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire :

- Médiathèque intercommunale de la Haye-Pesnel
- Maison du carnaval

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, et voté à 10 POUR – 1 ABSTENTION (Monsieur PEIGNE), le conseil municipal :**

- **ACTE dans les statuts de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, la modification présentée ci-dessus,**
- **APPROUVE les statuts de Granville Terre et Mer ainsi modifiés,**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

#### **4. Marchés Publics : lot n°6 – Mobilier Aménagement de l'Agence Postale Communale**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre Composite Architectes ne permet pas de prendre une décision sur le choix de l'entreprise. Un complément d'informations sera à faire auprès d'un des prestataires.

#### **DELIBERATION N°2019/100 – Acquisition foncière garage Prioult**

Le Maire rappelle que Madame PRIOULT est propriétaire du garage à l'arrière de la salle des fêtes. Précédemment, Madame PRIOULT avait fait donation à la commune du petit terrain autour du garage. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame PRIOULT souhaite vendre le garage à la commune pour un montant de 7700 € nets vendeur. Le Maire sollicite l'avis du Conseil.

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE la proposition d'acquérir le bien de Madame PRIOULT,**
- **APPROUVE l'acquisition du garage pour un montant de 7700 € nets vendeur,**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **DELIBERATION N°2019/021 – Addendum Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : LOTISSEMENT LES ROUSSELIERES**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHARD, Maire Adjoint délégué aux Finances présente le compte administratif de l'exercice 2018 et ayant reçu un avis favorable de la Commission Budget du 8 avril 2019, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 dressé par Monsieur PAYEN, Maire qui s'établit comme suit :

##### **Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	153 412,02 €
<b>Recettes</b>	82 167,76 €
<b>Excédent de clôture</b>	71 244,26 €

##### **Investissement**

<b>Dépenses</b>	82 167,76 €
<b>Recettes</b>	82 167,76 €
<b>Excédent de clôture</b>	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2018 du lotissement des Rousselières,**
- **APPROUVE le solde d'exécution reporté de N-1 d'un montant égal à zéro,**
- **DECIDE d'affecter  
En excédent de résultat de fonctionnement reporté à l'article 002 pour 71 244,26 €.**

**DELIBERATION N°2019/101 – Participation aux frais de scolarité Ecole Saint Joseph**

Le Maire informe les membres du conseil d'une demande de participation au financement des frais de scolarité des enfants scolarisés à l'école Saint Joseph de Bréhal.

**Après en avoir délibéré, et voté à 10 POUR – 1 ABSTENTION (Madame BASSET, le conseil municipal :**

- **NE DONNE PAS une suite favorable à la demande de participation,**
- **CHARGE le Maire d'en informer l'école.**

**DELIBERATION N°2019/102 – Proposition financière plateforme X-CHANGE pour la télétransmission des actes et des budgets**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise le 11 avril 2017 portant sur le choix du prestataire relatif à la télétransmission des données. Le choix s'était porté sur JVS MAIRISTEM.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition financière :

- **INVESTISSEMENT : Mise en œuvre personnalisée – 540 € HT (648 € TTC)**
- **FONCTIONNEMENT : Logiciels abonnement annuel – 286 € HT (343,20 € TTC)**

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE la proposition financière de JVS Mairistem,**
- **AUTORISE le Maire à signer la proposition.**

**DELIBERATION N°2019/ 103 – ADMISSION EN NON VALEUR**

Conformément à la liste adressée par la trésorerie, le Maire indique qu'il convient de prévoir une admission en non-valeur d'un montant de 780,38 € au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » sur le budget de la commune et pour 2017.

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE l'admission en non-valeur,**
- **CHARGE le Maire de procéder aux écritures correspondantes.**

**DELIBERATION N°2019/104 – MARQUAGE PARKING ARRIERE DE LA MAIRIE**

Monsieur CHANTELOUP présente le devis relatif au marquage du parking arrière de la mairie.

Le devis provient d'HORIZON SIGNALISATION :

✚ 768,06 € HT soit 921,67 € TTC

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE le devis de HORIZON SIGNALISATION pour le marquage du parking arrière de la mairie,**
- **AUTORISE le Maire à signer le devis.**

**DELIBERATION N°2019/105 – REHABILITATION LOGEMENT 2, RUE PRINCIPALE : COMPLEMENT ISOLATION ET PORTE D'ENTREE IMMEUBLE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer la porte d'entrée et de fait, il convient d'approuver des honoraires complémentaires examinés en commission d'appels d'offres réunie le lundi 14 octobre 2019. Le montant supplémentaire HT s'élève à 3696,17 € HT (4065,79 € TTC) représentant 17,64 % du montant initial, soit un montant global de la prestation s'élevant à 24 694,29 € HT (27 163,69 € TTC).

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **VALIDE l'avis favorable de la commission d'appels d'offres,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant concerné.**

**DELIBERATION N°2019/106 – RESEAUX ENEDIS ORANGE (ETUDE) LOGEMENT 2, RUE PRINCIPALE**

Monsieur CHANTELOUP présente les devis relatifs aux raccordements de réseaux pour le logement 2, rue principale.

Le devis d'ENEDIS s'élève à un montant de 2933,50 € HT (3226,85 € TTC),

Le devis pour l'étude d'ORANGE s'élève à 385,20 €

Monsieur CHANTELOUP informe les membres du Conseil Municipal que des frais de dépose GRDF ainsi que les frais de mise en réseaux d'Orange seront à prévoir en sus.

**Après en avoir délibéré, et voté à 10 POUR – 1 ABSTENTION (Monsieur PEIGNE), le conseil municipal :**

- **APPROUVE le devis d'ENEDIS,**
- **APPROUVE le devis de l'étude d'ORANGE,**
- **AUTORISE le Maire à signer les devis,**
- **DONNE pouvoir au Bureau Municipal de valider les devis GRDF et ORANGE.**

**DELIBERATION N° 2019/107 – TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien du taux de la taxe aménagement à Cérences à 2 % pour l'année 2020.

**6. INFORMATIONS**

- **Rapport d'activités du SDEAU50**

Le Maire fait une lecture exhaustive aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activités 2018 du SDeau50.

- **Point travaux**

Monsieur CHANTELOUP fait un point d'avancement sur les travaux : assainissement, pôle jeunesse, agence postale communale, réhabilitation d'un logement en deux, parking arrière de la mairie, aménagements sécuritaires rue du Bocage et rue du Valjoie, portail de l'église de Bourey.

- **Remplacement du véhicule utilitaire**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal avoir contacté les deux garages de Cérences pour le remplacement du véhicule de service. Seul le garage KERIVEL a présenté un devis. Après débat, le Conseil Municipal considère que la proposition est au-delà du budget provisionné et que le véhicule présente un faible kilométrage qui ne correspond pas aux besoins du service. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de relancer les garages cérençais et d'élargir la consultation à d'autres professionnels.

- **FDGDON – Bilan intermédiaire**

Le Maire fait une lecture exhaustive aux membres du Conseil Municipal du bilan intermédiaire du FDGDON en date du 11 septembre 2019 : l'acompte de la commune s'élève à 543,60 €.

- **Vérification des équipements sportifs et de l'éclairage du stade**

Monsieur CHANTELOUP fait un compte rendu exhaustif du rapport de la SOCOTEC sur la vérification des équipements sportifs et de la vérification de l'éclairage du stade par la Ligue de Football qui a lieu tous les deux ans.

- **Compte rendu du syndicat mixte de la Perrelle**

Monsieur PEIGNE fait un compte rendu exhaustif de la réunion du 3 octobre 2019 du syndicat mixte de la Perrelle et plus particulièrement sur les modalités envisagées de distribution des sacs translucides.

- **Audition pour le Contrat de Pôle de Services du mardi 8 octobre 2019**

Le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de l'audition du mardi 8 octobre 2019 pour le Contrat de Pôle de Services.

- **Téléthon**

Le Maire informe les membres du Conseil d'un courrier de Monsieur Colin sur la marche intercommunale qui se déroulera le jeudi 5 décembre : il sera à Cérences vers 11h30 dans le cadre des journées du Téléthon.

- **Cérémonie des vœux à la population**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les vœux à la population aient lieu le vendredi 17 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes.

## LA SEANCE SE POURSUIT A HUIS CLOS

### **DELIBERATION N°2019/108 – Nomination d'un nouveau régisseur pour le gîte**

Suite au départ de Madame BARUT, le Maire propose la nomination d'un nouveau régisseur pour la gestion de la régie du gîte à compter du 15 octobre 2019. Le Maire sollicite l'avis du Conseil.

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE la nomination de Madame Félicia BIHET en qualité de régisseur pour la gestion du gîte à compter du 15 octobre 2019 après avis conforme de la Trésorerie.**

## **DELIBERATION N°2019/109 – Nomination d'un nouveau régisseur pour la salle des fêtes**

Suite au départ de Madame JORET, le Maire propose la nomination d'un nouveau régisseur pour la gestion de la régie de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le Maire sollicite l'avis du Conseil.

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE la nomination de Madame Félicia BIHET en qualité de régisseur pour la gestion de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 après avis conforme de la Trésorerie.**

## **DELIBERATION N°2019/110 – Indemnité régisseur**

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour verser en 2019 une indemnité d'un montant de 110 € à Madame Félicia BIHET.

## **DELIBERATION N°2019/111 – Tickets KADEOS**

Monsieur Bouchard propose de reconduire l'opération « remise de tickets kadéos » au personnel communal pour les fêtes de Noël, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la commande et autorise le Maire à payer la facture correspondante.

- **Mouvements de personnel**

### **Remplacement de Laetitia BARUT**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame BARUT a été remplacée par Madame BIHET Félicia depuis le 23 septembre 2019 en CDD d'une durée de 6 mois.

### **Remplacement de Frédérique BONNAUD**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Frédérique BONNAUD en arrêt a été remplacée par Monsieur Alexandre LHUILLIER.

### **Départs de Vanessa ODE et Jacky HELEINE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission du poste de Secrétaire Générale de Madame Vanessa ODE au 4 novembre prochain et de la demande de mutation de Monsieur Jacky HELEINE.

### **Départ à la retraite de Catherine JORET**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame JORET sera remplacée par Madame BIHET Félicia à compter du 4 novembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

\*\*\*\*